

Registre des Délibérations

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Procès-verbal n° 2020/04

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 3

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Séance du
10 juin 2020

L'an deux mille vingt et le 10 juin à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Grande Halle sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 juin 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME PIEROT (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

M. DENIS MOLET a été élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire de séance

Informations du Maire

Procès-Verbaux n°2020-01 du 29 janvier 2020, n° 2020-02 du 29 avril 2020 et n°2020-03 du 27 mai 2020

Affaires générales

- Election des élus du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS
- Indemnités de fonction des élus
- Désignation d'un élu en qualité de Correspondant Défense
- Désignation des représentants de la collectivité au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Finances et Ressources Humaines

- Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire 2020
- Compte de Gestion 2019
- Compte Administratif 2019
- Affectation des résultats de l'exercice 2019
- Budget Primitif 2020 - Subventions aux associations
- Taux des impôts communaux 2020
- Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)
- Modification de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2020
- Réduction du loyer du restaurant La Bonne Auberge
- Modification du tableau des effectifs
- Création de postes de saisonniers

Questions diverses

1- Information du Maire

Monsieur le Maire

J'exprime mes remerciements conjointement à la Région Occitanie et au Conseil Départemental, à Madame la Présidente Delga et à Monsieur le Président Méric, pour la livraison de 11 500 masques la semaine dernière. Ils sont identiques à la commande groupée de Toulouse Métropole. Ils vont être mis à disposition de la population. Le restant sera conservé comme stock. Je remercie les couturières du Théâtre du Capitole pour la confection de 200 masques qui seront distribués et viendront enrichir le stock.

Laurent Roux, adjoint aux sports, bâtiments publics et équipements publics sportifs

La reprise sportive est guidée par le décret ministériel du 11 mai qui a permis une reprise en extérieur et celui du 1er juin pour une reprise en intérieur dans les gymnases. Les vestiaires sont

toujours fermés à la demande du Ministre. C'est une pratique sportive encadrée, sans contact, ni échanges d'objets et avec une distance de 2 à 10 mètres suivant l'intensité de la pratique. Ce sont des groupes de 10 personnes. Le ministère des sports a édité des guides qui donnent les détails en fonction du sport. Chaque fédération a proposé un protocole de reprise. Nous avons ouvert toutes les installations municipales dès que nous l'avons pu. Les premiers à reprendre étaient l'athlétisme, le tir à l'arc et le tennis. Les sports individuels auront repris dans la semaine. Les sports collectifs travaillent pour reprendre leurs activités. Je veux remercier les agents sur site, l'équipe de M. Yahiaoui, car c'est très exigeant de mettre en œuvre des protocoles. Je remercie les bénévoles qui travaillent à des nouveaux plannings, même si on accueille beaucoup moins de pratiquants et que la fin de saison est proche.

Monsieur le Maire

Je voulais faire un point sur la retransmission multi caméra de ce conseil municipal, nous testons aujourd'hui un matériel visio et audio très performant. Nous souhaiterions son installation à la salle des fêtes pour le prochain conseil municipal du 8 juillet à 18h30 car le centre médical va fermer. Nous espérons qu'avec ces outils numériques nous pourrions donner accès à ces séances du conseil municipal à de plus en plus de personnes.

Joël Feuillerat, adjoint à l'éducation

Je vais faire un bilan de la reprise des écoles qui répondra à la question numéro 3 posée dans les questions diverses.

Pour commencer, un rappel de la rentrée du mercredi 13 mai (précédé par 2 jours de pré-rentrée), l'IEN (l'Inspection de l'Education Nationale) de Rouffiac dont nous dépendons a privilégié l'enseignement le matin et un temps ALAE l'après-midi.

Dans un premier temps nous avons ouvert les 3 écoles élémentaires. Nous avons accueilli en moyenne 90 enfants par jour pour 150 places disponibles. Nous avons constaté qu'il y a eu dans un premier temps moins d'enfants que prévu et cela malgré une inscription par sondage de la part des équipes enseignantes. Cela vient sans doute d'un climat de doute qui a fait changer d'avis certains parents. La plupart à ce moment-là ont préféré d'autres alternatives de garde. Le contexte économique et la pression des employeurs auprès des parents qui travaillent nous ont amené à prendre la décision d'ouvrir les 3 bâtiments maternelles.

Ceux-ci étaient restés fermés car pour respecter les consignes strictes du protocole sanitaire (désinfections des salles), nous n'avions pas assez de personnel d'entretien disponible.

Pour cela nous avons renforcé l'équipe d'entretien en faisant appel à un prestataire : Le Tremplin. 3 agents du Tremplin et un agent contractuel ont été recrutés à raison de 4 heures par jour soit l'équivalent de 2 emplois temps plein.

Nous avons annoncé en réunion avec l'IEN, les directrices et les parents d'élèves élus l'ouverture de tous les bâtiments, ce qui a permis aux équipes enseignantes de mieux se réorganiser et de répondre aux demandes des parents.

Nous accueillons depuis le 2 juin 320 enfants en moyenne et 160 qui restent l'après-midi. Lors de cette réunion, nous avons annoncé la gratuité du service ALAE (Accueil de Loisirs associé à l'Ecole).

Je vous rappelle que le protocole sanitaire mis en place à la date de réouverture est toujours en vigueur et qu'il impose des règles strictes et rigoureuses qui doivent être respectées par tous quel que soit l'impact du Covid dans les différentes régions.

Il n'existe pas de dérogation ni d'assouplissement à ce protocole lié au nombre de cas recensés sur un secteur. Par ailleurs, quelle que soit la volonté de la commune, les mesures prises par l'Etat s'imposent et nous sommes tenus de les respecter.

Lors des conseils d'école qui se déroulent actuellement, il y a beaucoup de débats sur cette crise et tout le monde attend un assouplissement, il y a aussi beaucoup de demandes pour la réouverture de la cantine.

A ce jour, nous examinons les possibilités de rouvrir la restauration scolaire, ce qui n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. En effet les mesures de distanciation et les gestes barrières restent les principales mesures visant à limiter la propagation du virus. Il est donc essentiel pour nous de nous assurer que ces dernières pourront être entièrement respectées dès lors que nous servirons le repas aux enfants.

Nous devons pour cela être certains de disposer d'un nombre d'agents suffisants pour assurer l'accompagnement et la surveillance indispensables dans ce cadre.

Nous mettons tout en œuvre pour rétablir un fonctionnement quasi normal sur nos structures afin de nous adapter une fois de plus aux circonstances particulières de cette reprise d'activités sur les écoles.

Monsieur le Maire

Lors de cette crise sanitaire, dès que l'Etat permet une réouverture (locaux, aires de jeux, lac) la mairie le fait mais il faut respecter les gestes barrières. Nous avons ouvert tout ce que l'Etat a permis d'ouvrir, nous avons su répondre et être réactif de façon à rouvrir des espaces dès que c'était autorisé par la préfecture.

2- Procès-Verbaux n°2020-01 du 29 janvier 2020, n° 2020-02 du 29 avril 2020 et n°2020-03 du 27 mai 2020

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal n°2020-03 du conseil municipal du 27 mai 2020.

Par ailleurs, les procès-verbaux n° 2020-01 du 29 janvier et n° 2020-02 du 29 avril 2020 sont soumis à la relecture des élus concernés pour approbation et rectifications éventuelles.

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

Je vous avais demandé la parole sur le premier point relatif aux informations du maire. Notre groupe se joint aux remerciements qui ont été formulées pour toutes les collectivités qui ont participé à l'arrivée des masques dans notre commune. Avez-vous demandé la participation de l'Etat pour le remboursement de la moitié des 14.000 masques commandés avec Toulouse Métropole ?

M. Roux je vous remercie pour vos éléments sur la reprise sportive.

Nous sommes sollicités par de nombreux parents d'élèves qui ne comprennent pas, comme c'est le cas dans d'autres communes aux alentours, que la cantine n'ait pas pu reprendre. Si j'entends les propos de l'adjoint Joël Feuillerat est-ce qu'on doit leur dire que c'est lié à un nombre d'agents insuffisant ou y a-t-il d'autres réponses ?

Nous vous avons déjà dit au conseil municipal du 29 avril, que nous ne comprenions pas pourquoi nous n'avions pas validé le procès-verbal du 29 janvier, mais dont acte. En revanche sur celui du 27 mai et sur l'intervention que nous avons faites, nous demandons quelques petites modifications. Au titre du groupe Pour L'Union, j'avais pris la parole et indiqué que nous vous adressions nos salutations républicaines. Dans le troisième paragraphe il fallait rédiger « utiles comme nous l'avons été en plein cœur de la crise sanitaire en participant à la fabrication de masques en tissus pour les Unionais ». Et à la fin nous avons ajouté : « voici l'opposition que vous aurez devant vous Monsieur le Maire, nous vous en remercions ».

Monsieur le Maire

Pour les très nombreux parents d'élèves qui vous sollicitent, je vous propose que vous leur recommandiez d'appeler les services de la mairie. Nous leur apporterons une réponse et une explication sur la restauration.

J'adresse mes félicitations aux services et à l'ensemble des élus qui ont contribué à ce que nous soyons une des communes qui accueillons le plus d'enfants en pourcentage, 360 enfants, cela fait 36% d'élèves.

Ce sont des scores qui sont admirables vu les contraintes que nous avons avec l'entretien des salles. L'Education Nationale fait aussi un gros travail pour dégager des créneaux le matin pour l'enseignement en présence et l'après-midi pour enseignement à distance. Concernant les masques, pour la commande intercommunale le remboursement est sur la base de 50%, pas sur

la base du prix réel des masques, on devrait avoir un remboursement de l'Etat de l'ordre de 20 à 25% du prix effectif qui est de 2,02 € par masque. C'est une opération à 28 000€ pour les 14 000 masques commandés.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'adopter les Procès-Verbaux N°2020/01, N°2020/02 et N°2020/03 rédigés, suite aux séances des conseils municipaux des 29 janvier, 27 avril et 29 mai 2020.

3- Affaires générales

3-1 Election des élus du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture ont indiqué à nos services que l'élection des élus du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS devait faire l'objet d'un vote à bulletin secret, conformément aux termes du code de l'action sociale et de la famille, y compris en présence d'une seule liste.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder aux opérations de vote correspondantes. La liste unique proposée des membres du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du CCAS est la suivante :

- ISABELLE GODEAS,
- YVAN NAVARRO,
- KAREN GREGOIRE,
- MONIQUE GUEDES,
- NATHALIE SIMON-LABRIC,
- YANNICK PUGET,
- DENIS MOLET,
- MARIE-LOUISE GRUEL.

Pour mémoire, M. Le Maire est président de droit du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire

J'annonce les résultats : 30 personnes qui ont pris part au vote, 33 bulletins dans l'urne, 33 suffrages exprimés, 0 bulletin nul, 0 bulletin blanc, majorité absolue fixée à 17. Les membres élus du CCAS sont : Isabelle GODEAS, Yvan NAVARRO, Karen GREGOIRE, Monique GUEDES, Nathalie SIMON-LABRIC, Yannick PUGET, Denis MOLET, Marie-Louise GRUEL.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité :

- De procéder à la désignation par vote à bulletin secret, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de bulletins nuls ou assimilés	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité requise	17

A obtenu Liste n°1 : trente-trois voix.

- Sont donc élus pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :
 - ISABELLE GODEAS,
 - YVAN NAVARRO,
 - KAREN GREGOIRE,
 - MONIQUE GUEDES,
 - NATHALIE SIMON-LABRIC,
 - YANNICK PUGET,
 - DENIS MOLET,
 - MARIE-LOUISE GRUEL.

3-2 Indemnités de fonction des élus

Vu les articles L.2123-20 à L.2123.24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Considérant que la Commune compte 11 900 habitants,

Considérant que pour une commune de 11 900 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit à 65% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Considérant que pour une commune de 11 900 habitants, le taux de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 27.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués en exercice,

Considérant la volonté de monsieur le Maire de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,
Considérant la volonté des adjoints au Maire de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux de l'indemnité du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués de la façon suivante :

- Monsieur Le Maire : 60.96% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- Les Adjoints au Maire : 25.89% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- Les Conseillers délégués : 4.63% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Cette répartition se décline au sein du tableau présenté ci-dessous :

Nom	Prénom	Qualité	Taux appliqué à l'indice brut terminal de la fonction publique	Brut mensuel	Net mensuel	Ecrêtement
PÉRE	Marc	Maire	60.96%	2 371 €	1 896.80 €	Non
NAVARRO	Yvan	Adjoint	25.89%	1 007 €	805.60 €	Non
BEC	Brigitte	Adjointe	25.89%	1 007 €	805.60 €	Non
ROUX	Laurent	Adjoint	25.89%	1 007 €	805.60 €	Non
GODEAS	Isabelle	Adjointe	25.89%	1 007 €	805.60 €	Non
FEUILLERAT	Joël	Adjoint	25.89%	1 007 €	805.60 €	Non
GREGOIRE	Karen	Adjointe	25.89%	1 007 €	805.60 €	Non
BAUMLIN	Philippe	Adjoint	25.89%	1 007 €	805.60 €	Non
GUEDES	Monique	Adjointe	25.89%	1 007 €	805.60 €	Non
ROFE	David	Adjoint	25.89%	1 007 €	805.60 €	Non
SIMON-LABRIC	Nathalie	Conseillère déléguée	4.63%	180.11 €	144.08 €	Non
ORTIC	Laurent	Conseiller délégué	4.63%	180.11 €	144.08 €	Non
QUONIAM-DOUREL	Valérie	Conseillère déléguée	4.63%	180.11 €	144.08 €	Non
PUGET	Yannick	Conseiller délégué	4.63%	180.11 €	144.08 €	Non

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les indemnités des élus étant assujetties aux cotisations de retraite facultatives, chaque conseiller fera le choix d'une possible adhésion.

Par ailleurs, les indemnités des élus sont réévaluées automatiquement en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le tableau ci-dessus présenté avec effet pour l'indemnité des adjoints et des conseillers délégués à la date exécutoire des arrêtés de délégation de fonctions, à savoir le 28 mai 2020.

Yvan Navarro, 1er adjoint au développement durable, urbanisme, habitat, voirie, espace verts et gestion des salles municipales hors évènements culturels municipaux

Je vais vous annoncer les délégations :

- Yvan Navarro 1er adjoint au développement durable, urbanisme, habitat, voirie, espaces verts et affectation des salles municipales hors évènements culturels municipaux.
- Brigitte Bec adjointe à la culture et patrimoine culturel.
- Laurent Roux adjoint au sport, bâtiments publics et équipements publics sportifs.
- Isabelle Godéas adjointe à l'action sociale.
- Joël Feuillerat adjoint à l'enfance

- *Karen Grégoire adjointe à la démocratie participative, personnes en situation de handicap et action sanitaire.*
- *Philippe Baumlin adjoint au transport, tranquillité publique, sécurité et commémorations.*
- *Monique Guédes adjointe à l'emploi, vie économique et marché de plein vent.*
- *David Rofé adjoint aux finances ressources humaines, administration générale et communication.*
- *Nathalie Simon Labric conseillère déléguée à la vie associative, festivités et animation locales.*
- *Laurent Ortic conseiller délégué aux modes de déplacement doux et intermodalité.*
- *Valérie Quoniam Dourel conseillère déléguée à l'alimentation durable.*
- *Yannick Puget conseiller délégué aux innovations sociales et technologiques.*

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De fixer les taux de l'indemnité du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués de la façon suivante :
 - Monsieur Le Maire : 60.96% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
 - Les Adjoints au Maire : 25.89% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
 - Les Conseillers délégués : 4.63% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.
- D'adopter le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités versées aux élus de la commune tel qu'il figure en annexe de la délibération avec effet le 28 mai 2020.

3-3 Désignation d'un élu en qualité de Correspondant Défense :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que, conformément à la demande de la Préfecture, il convient de désigner un membre du conseil municipal en qualité de Correspondant Défense. La mission de ce correspondant sera d'être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires au niveau départemental.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur Philippe BAUMLIN en tant que correspondant Défense.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De désigner Monsieur Philippe BAUMLIN en qualité de correspondant Défense.

3-4 Désignation des représentants de la collectivité au Comité Technique (CT)

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 32, 33, 33-1,
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,
Vu la délibération D2018-73 du 4 juillet 2018 portant sur la détermination de la composition du Comité Technique,

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le comité technique (CT) est une instance consultative, composée des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale dont le nombre est déterminé en fonction de l'effectif des agents en relevant.

Conformément à l'article 1 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, cette instance consultative est composée en nombre égal de représentants de la collectivité et de représentants du personnel.

Considérant la délibération D2018-73 du 4 juillet 2018 fixant à 3, le nombre de représentants titulaires de la collectivité et à 3 le nombre de représentants suppléants de la collectivité au sein du comité technique, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la commune de la façon suivante :

Titulaires :

- David Rofé
- Karen Grégoire
- Joël Feuillerat

Suppléants :

- Nathalie Simon-Labric
- Isabelle Godeas
- Valérie Quoniam-Dourel

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires et à 3 le nombre de représentants suppléants au sein du Comité Technique soit :

Titulaires :

- David Rofé
- Karen Grégoire
- Joël Feuillerat

Suppléants :

- Nathalie Simon-Labric
- Isabelle Godéas
- Valérie Quoniam-Dourel

3-5 Désignation des représentants de la collectivité au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 32, 33, 33-1,
 Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
 Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
 Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,
 Vu la circulaire du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) est une instance consultative, composée des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale dont le nombre est déterminé en fonction de l'effectif des agents en relevant.

Cette instance veille à l'amélioration des conditions de travail des agents, contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels et prend toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail.

Conformément à l'article 28 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985, cette instance consultative est composée en nombre égal de représentants de la collectivité et de représentants du personnel.

Considérant la délibération D2018-74 du 4 juillet 2018 fixant à 3, le nombre de représentants titulaires de la collectivité et à 3 le nombre de représentants suppléants de la collectivité au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) de la Commune, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la commune de la façon suivante :

Titulaires :

- David Rofé
- Isabelle Godeas
- Carole Ferré

Suppléants :

- Philippe Baumlin
- Karen Grégoire
- Florence Toulze

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

Ce sont également 2 instances très importantes pour nous et nous sommes attachés à un dialogue social. Ces instances CT et CHSCT sont comme dans l'entreprise, des espaces d'échanges pour

les agents territoriaux en lien avec les élus que nous sommes et nous sommes complètement atterrés de voir que l'opposition n'est représentée ni dans les titulaires ni dans les suppléants.

Ce n'est pas un bon signe pour les agents de la collectivité de ne pas avoir ce regard. Notre intervention s'exprime surtout pour des raisons déontologiques.

Monsieur le Maire

C'est un système électoral qui s'applique en France. L'exécutif exécute. Quand on gagne les élections on exécute, quand on est dans l'opposition on s'oppose. Pour ce qui est du dialogue social dans une collectivité, de tout temps c'est l'équipe gagnante qui impulse sa politique.

Quand on gagne des élections on a le feu vert et l'imprimatur populaire et ce qu'on a à faire c'est de dialoguer avec les salariés et appliquer une politique sociale qui est la nôtre qui peut différer du camp politique opposé.

Je n'ai pas le souvenir, quand j'étais dans l'opposition d'avoir été invité. Il y a 3 places c'est la place pour l'exécutif et nous sommes l'exécutif.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT),

- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires et à 3 le nombre de représentants suppléants au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) de la Commune soit :

Titulaires :

- David Rofé
- Isabelle Godeas
- Carole Ferré

Suppléants :

- Philippe Baumlin
- Karen Grégoire
- Florence Toulze

4- Finances et Ressources Humaines

4-1 Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Vu le Décret 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022, Considérant l'ordonnance du 25 mars 2020,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales.

Le débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un rapport préalable comportant des informations énumérées par la Loi.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et être publié. Il doit être également transmis au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre.

David Rofé, adjoint aux finances, ressources humaines, administration générale et communication

Nous allons présenter en même temps le rapport d'orientation budgétaire 2020, le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019.

C'est une situation inédite, qui se fait habituellement en 2 séances, mais la crise sanitaire actuelle nous permet de réaliser tout ceci en une seule séance. Il y a les nouveaux élus. Je vous propose une présentation rétrospective pour savoir d'où on vient et la prospective c'est-à-dire où l'on va. Mon but est d'être le plus pédagogique possible, je ne vais pas entrer dans les détails mais s'il y a des questions précises je répondrais. C'est un budget 2020 compliqué et c'est une surprise pour personne. Sans polémique de ma part, j'ai été surpris et décontenancé de recevoir une question de Mme Gennaro Saint, question qui sera posée en fin de conseil municipal.

Je vous propose de répondre dès maintenant. Je cite votre question « Les 2 mois de confinement ont eu des effets positifs sur le budget, et plus particulièrement en termes d'économies d'énergie et de fonctionnement. Pourriez-vous nous faire un bilan sur ce point ? »

Sans polémique, je pense que vous êtes la seule élue de France à imaginer que la crise actuelle est une opportunité en termes financiers ou budgétaires. Même l'Etat qui ne nous fait jamais de cadeaux annonce des pertes pour les collectivités locales en 2020 de plus de 7,5 milliards d'euros.

Pour L'Union nous estimons ces pertes à 400, 500 ou 600 000€. Nous ne connaissons le cout final qu'en fin d'année. Nous sommes sur des estimations. Nous n'avons pratiquement pas fait d'économie, le chauffage a été coupé dans quelques bâtiments, mais la plupart des bâtiments sont restés occupés partiellement on a dû laisser les chaufferies allumées. On a eu quelques frais de carburant ou d'électricité en moins. Ces quelques milliers d'euros ne pèsent pas lourds à l'échelle du budget de la commune.

Pourquoi arriverons-nous à 400 ou 500 000€ ? Cette crise n'est pas une opportunité financière et va peser lourd sur l'ensemble des finances de la collectivité. Nous avons des charges supplémentaires, par exemple le CCAS va voir son budget doubler cette année pour faire face aux besoins des habitants.

Les enfants sont accueillis tous les après-midis de classe, en plus il a fallu embaucher du personnel supplémentaire pour accueillir ces enfants car on n'avait pas le personnel nécessaire. Nous avons mis en place le centre médical Covid, nous avons acheté des masques aux soignants ainsi que des blouses. Environ 100 000 € de charges supplémentaires sont directement liées à la crise. Dans le même temps nous avons des recettes en moins avec la cantine, les ALAE, les redevances sportives, les suspensions de loyer ou de redevance du marché de plein vent. On va alléger la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) et une chute des droits de mutation liés aux ventes de maisons a été constatée.

Quand des logements sont vendus nous touchons un pourcentage du prix de vente. Ces droits se montent chaque année à environ 600.000€. L'ensemble de ces charges supplémentaires et de ces recettes en moins peuvent représenter jusqu'à 500 000€. Donc le budget 2020 est impacté massivement par la crise sanitaire que nous connaissons, c'est le cas pour l'ensemble des collectivités que ce soit le département, la Région, la métropole qui seront sûrement plus touchés que nous.

L'Etat a annoncé des aides, mais seulement à destination des départements et de la métropole, aide à la CFE (Contribution Financière des Entreprises), impôt payé par les sociétés, et aides liées aux redevances de stationnement. Il n'est pas prévu de compensation sur nos pertes massives.

500 000€ sur un budget de 11 millions ça représente une somme significative. Je pense avoir répondu à votre question que vous deviez poser en fin de conseil municipal sur les économies budgétaires que nous aurions fait.

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

Je vous propose de dérouler vos 7 points au regard des échanges en commission des finances et la présentation de ce soir. Nous aurons une intervention à faire. Quant au fait de dire que je suis sans doute la seule élue en France à réagir ainsi, c'est me porter beaucoup d'intérêt, je vous remercie M. Rofé.

Pour échanger avec des collègues alentours, évidemment, tant qu'il y a des zones d'ombre sur les subventions de l'Etat et que vous-même dites ne pas avoir fait le bilan complet des pertes et recettes et des économies en termes de fonctionnement durant cette période, je crois qu'on pourrait avoir un peu plus de réserve et d'humilité sur le sujet.

Monsieur le Maire

Comment pouvez-vous croire que les 2 mois de confinement ont eu un effet positif sur le budget ? Est-ce que vous connaissez une ville qui a fait des économies ? Est-ce que des élus disent « grâce à la Crise du covid j'ai économisé plein d'argent » ?

David Rofé, adjoint aux finances, ressources humaines, administration générale et communication

On peut échanger sur la situation, même l'Etat et l'ensemble des associations d'élus annoncent pour les intercommunalités et les communes plus de 3 milliards de manque à gagner. On n'est pas sur une analyse locale, mais elle est partagée par l'ensemble des élus et notamment par les principales associations d'élus locaux.

J'ai souhaité faire un zoom sur la situation budgétaire actuelle. Je vous propose de rentrer dans le détail de nos comptes. Je vais parler du Compte Administratif 2019 qui est le passé et également les propositions pour 2020.

Nous sommes en début de mandat et comme il y a de nouveaux élus, je vous propose de regarder l'évolution de nos charges de fonctionnement depuis 2013.

Les charges de fonctionnement de la commune, ce sont les charges générales, l'électricité, le gaz, les assurances, les prestations, les contrats d'entretien, les frais de personnel, les subventions aux associations, la subvention au CCAS et les indemnités d'élus.

Il y a une stabilité quasi parfaite des charges de fonctionnement de la commune depuis 2013.

Les services rendus à la population n'ont pas diminué, je pense qu'ils se sont améliorés dans certains domaines. 2014 est une année particulière avec la faillite de l'ASU (Association Sportive de L'Union) qui a coûté plusieurs centaines de milliers d'euros à la commune.

Pour les nouveaux habitants, l'association sportive régissait l'ensemble du sport et a fait faillite en 2014 avec une ardoise de près de 700 000€. Demain se tient le procès en appel du Président de cette association.

Nous terminons l'année 2019 à 10 895 000 € et l'année 2020 on finirait à 10 961 000 € de charges.

Les dépenses de personnel sont toujours un sujet pointé du doigt. Je suis transparent et vous propose le même déroulé que l'ensemble des charges de fonctionnement.

En 2019, les frais de personnel s'élèvent à 6 903 000 € et en 2020 nous prévoyons 7 millions d'euros. Je tiens à souligner la modération que nous avons sur ces frais de personnel. Ils sont en moyenne 20% inférieur à ce qui peut se pratiquer dans des communes équivalentes qui ont des budgets de personnel à 8,5 millions jusqu'à 9 millions d'euros. Nous sommes bien inférieurs à ce qui se fait ailleurs.

Les dépenses du CCAS : la subvention 2020 est à 44 000€ contrairement aux années précédentes où elle était à environ 20 000€, ceci pour faire face aux difficultés à venir que pourraient rencontrer les unionais.

Un autre point important dans les dépenses est le soutien aux associations qui représente 7% du budget, soit 816 000€. Ce soutien est stable depuis plusieurs années. Une règle a été instaurée en 2014 : une association ne touche une subvention que si elle en fait la demande, il n'y a pas d'attribution systématique, ce qui arrivait avant 2014.

Pour bénéficier d'une subvention, elle doit justifier son utilisation et elle doit remettre ses comptes annuels qui sont étudiés. Je vais vous parler des associations qui voient un changement dans leur subvention. Mille et une pattes demandent 230 € de moins, la demande de L'Union relieur augmente de 200 € pour son partenariat avec la municipalité. Pour les Théâtrales pas de subvention car elle s'occupait du festival de théâtre qui n'a pas eu lieu. La FCPE a renoncé à sa subvention annuelle car sa trésorerie est suffisante. Une nouvelle association « Questions pour un champion » aura 300 € de subvention. Je souligne le sens de la responsabilité de toutes ces associations, certaines renoncent à une subvention depuis plusieurs années car elles ont des réserves suffisantes ou elles estiment ne pas en avoir besoin.

Jean Philippe Cancel, groupe Ensemble pour L'Union

Quand je regarde le budget, l'association le Pôle Musical obtient 250 000€ d'attribution contrairement à beaucoup d'association qui n'ont pas ces budgets. Pourquoi ?

David Rofé, adjoint aux finances, ressources humaines, administration générale et communication

La subvention est stable depuis plusieurs années. Le Pôle musical est un pôle d'exception, une école de musique de grande qualité avec de nombreux intervenants salariés. C'est une sorte de délégation de service public, elle rend un service public pour les unionais, c'est une des plus grosses subventions.

Jean Philippe Cancel, groupe Ensemble pour L'Union

Dans d'autres associations il y a des intervenants salariés, pourquoi la mairie ne prend pas en compte ces salariés-là dans les autres associations ?

David Rofé, adjoint aux finances, ressources humaines, administration générale et communication

La plupart des associations unionaises subventionnées n'ont pas de salariés. Les associations avec salariés sont les crèches associatives, la MJC qui a de nombreux intervenants salariés et qui est très largement subventionnée. La bibliothèque et la ludothèque ont de grosses subventions et ont des salariés. La subvention doit permettre d'équilibrer les comptes de l'association, ce sont des activités en partie non lucratives. Sans subvention publique elles ne fonctionneraient pas, la commune équilibre les comptes de l'association.

Brigitte Bec, adjointe à la culture et patrimoine culturel

Le Pôle musical assure un véritable service public, il assure la formation musicale de tous les élèves dans une visée d'éducation populaire, il est composé de plusieurs ensembles et il y a des dizaines de salariés. La subvention couvre le montant de son fonctionnement. La bibliothèque et la MJC ont des salariés et le cinéma un salarié.

Monsieur le Maire

Nous avons une multitude d'associations avec une disparité importante en termes de subventions versées, avec les gros pôles que sont les crèches, la MJC, la bibliothèque, la ludothèque, le Pôle musical. Ce sont des gros piliers avec des subventions publiques. Je salue les efforts des associations qui peuvent supporter une baisse de subventions, je salue la responsabilité des présidentes et des présidents.

David Rofé, adjoint aux finances, ressources humaines, administration générale et communication

Dans la partie recettes, je fais une rétrospective depuis 2013 pour bien comprendre d'où nous venons. Nos charges sont stables depuis 2013 mais nos recettes s'effondrent. Nous avons fini 2019 à 11 762 000 € et pour l'année 2020 on prévoit 11 512 000 €. Je prends en compte les recettes de gestion courante, j'enlève tout ce qui est exceptionnel comme l'amende SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par exemple.

Les recettes en 2014 étaient de 12 816 000 € et en 2020 elles sont de 11 512 000 €. On a perdu dans le mandat 1,3 millions d'euros. Nous avons des dépenses stables et nos recettes s'effondrent avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'Etat. Elle correspond au financement des missions de l'Etat aux communes comme le pouvoir de police, d'urbanisme, l'état civil, la voirie. En 2014, 15 jours après les élections municipales le premier ministre annonçait un effondrement de cette dotation. En 2010, nous avions plus d'1,6 millions d'euros de dotation annuelle, c'est une somme conséquente pour un budget de 11 millions d'euros, c'est une part importante et nécessaire.

Depuis, l'Etat a respecté son engagement avec une perte de 1 330 000 €. L'effondrement de nos recettes vient de cette baisse de dotation.

La DGF est en 2019 de 426 000 € contre 1,6 millions d'euros il y a 10 ans, en 2020 : elle sera de 356 000 €. C'est une perte de 1 300 000 €. Nous connaissons une perte de 7 300 000 € en cumul depuis 10 ans ce qui signifie des services en moins, des investissements en moins, c'est une somme très importante.

Pour avoir une idée, la rénovation de la piscine c'est 4,5 millions d'euros. L'Etat a annoncé que ses dotations ne baisseraient plus depuis 2018 mais à L'Union on a perdu 500 000 € en cumulé sur ces 3 dernières années. Cela est dû à une baisse de la population, et il y a un écrêtement spécifique à la commune, l'Etat considère que nous ne payons pas assez d'impôts à L'Union, on paye 2 fois moins d'impôts à L'Union qu'ailleurs et l'Etat nous sanctionne et on voit le résultat de cette sanction.

On a perdu en cumulés en euros constants 7 300 000 €. Face à cette saignée dans nos recettes communales et après 10 ans sans hausse des taux communaux, il y a une vraie nécessité d'ajustement de notre fiscalité. On a vu que nos dépenses sont stables depuis 2013 et que nos recettes s'effondrent depuis 2014.

Notre engagement ferme est tenu, malgré la baisse des dotations, il n'y a pas eu d'augmentation des taux communaux.

En 2020, notre nouvel engagement est de rester la commune la moins taxée, cela restera le cas. Notre taxe d'habitation est aujourd'hui à 5,71% et notre taxe foncière à 11,23%. 65% des habitants unionais ne payent plus de taxe d'habitation, c'est une mesure de l'Etat, les 35% qui continuent à la payer, progressivement jusqu'en 2023, ne la paieront plus.

Nous changeons la taxe foncière de 11,23 à 13,77%, nous resterons une des communes la moins taxée d'Occitanie, cela représentera 7€ par mois et par propriétaire unionais. 3€ pour les plus petites habitations jusqu'à 10€ par mois. Cela nous rapportera 600 000€ à comparer avec les 1,3 millions de dotations perdues. Ça ne compense qu'à peine la moitié.

Je vous présente l'équilibre général, c'est l'excédent brut courant. Cet excédent permet en parti de financer les investissements de la commune.

En 2015 nous avons mis en place un plan d'économies avec stabilisation des dépenses. L'excédent diminuait en 2019 et s'est arrêté à 516 000 € et on le prévoit à 416 000 € en 2020. Si nous avons eu une DGF de 1,3 millions d'euros supplémentaire, on aborderait le mandat plus sereinement.

En investissement en 2019, 8 700 000 € étaient prévus et 6 110 000 € ont été réalisés, cela fait près de 70% de réalisés par rapport à ce qui était prévu. Les prévisions sont bonnes, et les travaux

bien suivis. C'est un excellent taux d'exécution, les chantiers sont bien suivis, avec des services techniques performants et des services financiers que je remercie.

Nous prévoyons en 2020 7 100 000 €, avec 2019 et 2020 on est à près de 13 millions d'euros d'investissement. C'est un haut niveau d'investissement inédit sur les 18 dernières années de la commune. C'est la fin de la rénovation de la piscine, le dojo livré il y a quelques semaines, la rénovation de la piste d'athlétisme à venir, la MJC en travaux actuellement.

Quand les opérations sont lourdes comme la piscine, on autorise une ligne de programme, avec un étalement des paiements sur plusieurs années, c'est l'AP/CP. Une partie de ces investissements sont connus : fin du chantier à l'école Montizalguier, travaux d'accessibilité à 1 200 000 € ce qui est inédit dans l'histoire de la commune, d'ici 2 ans l'ensemble des bâtiments communaux seront accessibles.

Les nouveaux investissements sont le multi-accueil à la halte-garderie la Farandole, c'est un budget conséquent, la MJC en cours de rénovation ; l'ancien dojo transformé et le gymnase C300. Pour financer ces investissements nous avons recours à l'emprunt car le taux est faible. L'avantage de l'emprunt permet de répartir le poids d'un investissement sur les 15 ou 20 années suivantes. On a eu recours 2 fois à l'emprunt, en 2017 avec un taux de 0%, en 2018 et un taux de 1,36% et en 2020. 2,5 millions d'euros pour un taux inférieur à 0,8%. Avec le jeu de l'inflation, on remboursera moins que ce que nous avons emprunté il ne faut pas s'en priver. Ce serait une faute de gestion de ne pas emprunter. Nous avons investi 22 millions d'euros entre 2014 et 2020, 80% de ces dépenses d'investissements sont autofinancées ou subventionnées.

L'emprunt n'en représente que 20%, c'est très faible. C'est comme si vous achetiez une maison à 300 000 € et que vous n'empruntiez que 60 000 €.

Dans le compte de gestion on peut voir que le patrimoine communal est à 90 millions d'euros, c'est une somme peu connue. C'est la première fois qu'on en parle en conseil municipal, cela permet de relativiser le poids des emprunts que nous faisons.

L'excédent globale de clôture est de 2 394 442 €.

Pour conclure, l'année 2020 est incertaine, nous avons de très lourds investissements, 13 millions d'investissements sur les 2 dernières années. C'est un investissement inédit qui montre le rattrapage que nous avons fait sur le bâti dégradé, c'est de la rénovation massive et nécessaire. 80% de nos investissements sont auto-financés et on garde une des fiscalités parmi les plus basses.

Je remercie Helena André, directrice des finances, pour qui cela a été la première préparation budgétaire ainsi que son service et la Direction Générale.

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

Je fais une intervention sur l'ensemble des éléments présentés. Je m'arrête sur votre conclusion. Je ne sais si je suis la seule élue à me poser ces questions. Vous dites une année 2020 incertaine mais on va faire de lourds investissements, je le laisse à votre appréciation. On fait appel à l'emprunt de 2,5 millions d'euros avec 80% de nos investissements autofinancés, je le laisse à votre appréciation.

Et enfin, une fiscalité parmi les plus basses, je crois que nous pouvons rappeler l'héritage de cette commune qui n'est ni du fait du maire actuel et encore moins du mien mais de la gestion exemplaire de M. Beyney.

Au regard des éléments transmis lors de la commission des finances du 3 juin, et ceux présentés en conseil municipal nous voterons contre le budget. On reviendra sur l'augmentation des taux de la taxe foncière et nous souhaitons faire un zoom sur le compte administratif 2019.

Vous expliquez dans votre document de campagne « bilan de 6 ans de mandat » page 22 : « nos réserves de fin 2019 seront suffisantes, l'avenir est assuré ». Vous rajoutiez dans votre journal de campagne n°4 « des réserves suffisantes à hauteur de 4 millions d'euros ».

Mais quand on prend le compte administratif 2018 page 6 et que l'on fait la différence entre les recettes et les dépenses on arrive à 7 276 384 €. Quand on prend le compte administratif 2019 page 6 et que l'on calcule cette même différence on arrive à 2 776 806 €. Deux questions nous sont donc apparues, où sont passés les 4 499 578 € en 1 an ? Où sont les 4 millions annoncés en réserve durant la campagne ? Nous avons aussi d'autres remarques. Nous ne voterons pas cette augmentation du taux de la taxe foncière. Vous avez augmenté le taux de 22% de la taxe foncière. Pour nous, les propriétaires à L'Union n'ont pas à supporter les problèmes de trésorerie rencontrés par les collectivités.

Gérer c'est aussi prévoir ou anticiper avec un principe de précaution, celui de ne pas gaspiller les ressources financières en ayant une gestion maîtrisée de ses ressources. Nous avons emprunté 1 million d'euros en 2017 et 1 million d'euros en 2018, bizarrement rien en 2019 et maintenant 2,5 millions d'euros en 2020 alors même que les réserves sont désormais épuisées, contrairement à ce que vous avez bien voulu nous dire.

Je crois que malheureusement sur ce point nous n'avions pas le radar brouillé lorsque nous prévoyons dans l'une de nos premières actions de réaliser un audit des finances de la commune.

L'appel à l'emprunt systématiquement pose de très sérieuses questions quant au pouvoir d'achat que vous réservez aux Unionnais dans les prochaines années. Ce changement de stratégie pour financer les investissements est pour nous inquiétant. Dans un article de Médiacités de mars dernier on lisait « le maire Marc Péré communique beaucoup via le site de la mairie sur l'assainissement des finances. Pour la dixième année, pas d'augmentation des taux de fiscalité communaux » certes mais les taxes augmentent néanmoins. Il n'y a pas que le taux, il y a les bases imposées dont le mode de calcul est complexe, elles ont dû être revues à la hausse car les recettes par habitant de la taxe d'habitation et de la taxe foncière progressent de 8% entre 2014 et 2018.

Dans ce même article « nous dépensons moins en 2018 qu'en 2013 avant notre élection soutient la majorité ». Or les dépenses de fonctionnement de la ville sont passées de 10,4 millions d'euros en 2013 à 11,5 millions d'euros en 2018. Comme la population a baissé dans le même temps, les frais de fonctionnement par habitant ont en réalité augmenté de 13%. Les dépenses de personnel ont augmenté sur la même période mais elles n'ont rien d'extravagant, 14% en-dessous de la moyenne. L'endettement est faible mais il était quasiment nul en 2013 ». Je referme la parenthèse de cet article de Médiacités.

Aujourd'hui avec ce nouvel appel à l'emprunt la situation est très préoccupante sans qu'aucune piste d'économie ne soit réellement prise en compte et présentée. Pour reprendre vos termes M. le Maire dans un article de la Dépêche qui date, cette dérive est pour nous inacceptable, et nous ne pouvons pas accepter l'augmentation des impôts la seule année où il y a une crise économique et sociale sans précédent.

David Rofé, adjoint aux finances, ressources humaines, administration générale et communication

Vous vous étonnez que j'explique que l'année 2020 est incertaine et que dans le même temps nous allons réaliser de lourds investissements. Quand on gère un budget d'investissement nous n'attendons pas le mois de juin pour lancer des appels d'offres, pour faire des prévisions. Il me semble avoir dit que l'année 2020 était la fin de notre plan pluriannuel d'investissement. Quand on programme 7 millions d'euros d'investissements en 2020 vous imaginez bien que nous n'avons pas attendu le 15 mars et la crise du Covid pour lancer les appels d'offres. La plupart de ces investissements ont été lancés il y a des mois, on n'imaginait pas cette crise. Les lourds investissements de 2020 sont la conséquence de nos choix passés. Nous les assumons complètement.

Vous avez fait plusieurs erreurs, ça m'embête de les pointer. Je n'ai pas été assez clair. Il me semblait avoir bien expliqué que les dépenses sont stables depuis 2013. En 2018 nous n'avons pas dépensé 1€ de plus qu'en 2013.

Nous voyons dans le graphique qu'il y a une parfaite stabilité de nos dépenses. Annoncer qu'elles dérapent montre un manque complet de pédagogie de ma part ou je ne sais pas s'il y a une autre explication.

Concernant les impôts locaux, je vous rappelle qu'en 2009 vous avez voté une hausse de 30% de la fiscalité locale à L'Union.

En 2020 nous proposons une augmentation de 15%, c'est la fiscalité globale, c'est-à-dire la taxe d'habitation et la taxe foncière. En 2009 vous aviez augmenté de 28% la taxe foncière et 33% la taxe d'habitation.

A l'époque il y avait la pire crise financière mondiale (2008/2009), au pire moment vous avez voté une augmentation de 30% et de plus à l'époque les dotations de l'Etat augmentaient d'année en année.

Je pense avoir bien expliqué que nous avons perdu 1,3 millions d'euros. Je suis prêt à entendre vos propositions pour palier à une chute des dotations de 1,3 millions d'euros.

Nous proposons en réponse une hausse de 7€ par mois en moyenne de la taxe foncière, et nous restons une des communes les moins chères d'Occitanie. Nos dépenses de personnel sont de moins 20% de ce qui se fait dans les communes équivalentes à la nôtre, notre endettement est 60% inférieur à ce qui se fait ailleurs, et nos impôts sont de moitié inférieure à ce qui se fait ailleurs.

Ce sont des ratios publics, ils sont communiqués sur le compte administratif que vous avez eu en main, on est sur des choses objectives.

Je suis vraiment prêt à entendre vos propositions pour palier à la baisse des dotations d'1,3 millions d'euros. Si vous avez une meilleure proposition qu'une fiscalité qui n'a pas eu d'augmentation pendant 10 ans, je pense qu'on est un des seules communes de la Métropole à ne pas avoir augmenté les impôts depuis 10 ans.

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

L'art de la rhétorique c'est de répondre à des questions en posant des questions aux autres. Bravo M. Rofé. J'ai bien entendu votre augmentation en 2009 de 28% de la taxe foncière alors même que vous l'annoncez à 15%, on est à 22% dans nos calculs. Vous n'avez pas oublié d'évoquer à une époque une réserve sur ce sujet. Sur les ratios vous revenez sans cesse sur les dépenses du personnel en disant, à vous écouter, que vous êtes exemplaires.

Si j'écoute vos conseils pédagogiques je me rends à la page 4 du compte administratif et sur les comparatifs de ratio, on voit qu'on est au-dessus de la moyenne nationale de la strate.

Peut-on récupérer le PowerPoint ?

David Rofé, adjoint aux finances, ressources humaines, administration générale et communication

Je vous garantis que vous vous trompez, nous ne sommes pas au-dessus de la strate. Vous parlez, et c'est dommage de rentrer dans ce type de détail, vous parlez de la part des dépenses de personnel que cela représente dans notre budget.

Effectivement, la part de personnel dans notre budget est plus importante que ce qui se fait ailleurs.

C'est normal, on dépense tellement peu en dépense générale. Quand vous avez 2 masses, si vous en réduisez une, mécaniquement l'autre proportionnellement augmente. Ce sont des

mathématiques de base. Je vous le garantis, et je le dis publiquement on dépense 20% de moins qu'une commune équivalente à la nôtre.

Ce n'est pas 7 millions d'euros de masse salariale que vous avez dans les communes voisines c'est 8,5 voire 9 millions d'euros.

Nous maîtrisons nos dépenses depuis 2013. Nos dépenses sont parfaitement stables et dans le même temps nos recettes s'effondrent.

Quand je vous demande de nous faire des propositions, ce n'est pas de la rhétorique, si vous avez une solution à nous apporter ce soir nous sommes prêts à l'entendre. Depuis 6 ans que je m'occupe des finances de la commune je n'ai pas trouvé d'autres solutions que cette augmentation de 15%. Vous avez dit que vous aviez émis des réserves lors du vote de la hausse d'impôt de 30% en 2009, j'ai revu les procès-verbaux de l'époque, en tout cas aucune réserve n'a été émise de votre part à l'époque.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De prendre acte de la présentation du Rapport et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020.

4-2 Compte de Gestion 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2019 établi par la Trésorière Principale, Madame Nadine Beq.

Le Compte de Gestion 2019 retrace à l'identique les résultats du Compte Administratif 2019.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver le Compte de Gestion 2019 établi par la Trésorière Principale, Madame NADINE BEQ. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4-3 Compte Administratif 2019

Monsieur Rofé, Adjoint au Maire en charge des finances présente au Conseil Municipal les principaux éléments du Compte Administratif 2019, qui font apparaître le bilan de l'exercice comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses totales : 11 928 296,88 €

Recettes totales : 11 764 184,89 €

Dépenses réelles : 11 258 522,88 €

Recettes réelles : 11 763 242,39 €

Section d'investissement :

Dépenses totales : 6 116 613,24

Recettes totales : 1 743 148,12

Dépenses réelles : 6 115 670,74 €

Recettes réelles : 1 073 374,12 €

Le montant des restes à réaliser :

- En dépenses d'investissement, s'élève à 447 653.62 €.
- En recettes d'investissement, s'élève à 832 953 €.

Le résultat de clôture de l'exercice après réintégration du solde de l'exercice précédent s'élève à :

- + 7 112 272.53 € pour la section de fonctionnement.
- - 4 720 765.56 € pour la section d'investissement.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

Hors de la présence de Monsieur Le Maire,

- De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2019,
- De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- D'adopter le Compte Administratif 2019.

4-4 Affectation des résultats de l'exercice 2019

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Primitif 2019 a repris les excédents de l'exercice 2018.

Il convient maintenant de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2019.
Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'affecter les résultats du Compte Administratif 2019 au Budget Primitif 2020 soit :

- Excédent de fonctionnement reporté : **7 112 272.63 €**
- Déficit d'investissement 2019 reporté y compris restes à réaliser : **4 335 466.18 €**

Constitué du déficit de l'exercice 2019 de 4 720 765.56 € et des restes à réaliser de 2019 de - 385 299 €.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté 2019 (R002) : **2 776 806.45 €**
- Affectation en réserve d'investissement (compte 1068) : **4 335 466.18 €**

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

- D'adopter l'affectation des résultats de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus.

4-5 Budget Primitif 2020 - Subventions aux associations

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2020, examiné par la Commission Finances et Budget du 3 juin 2020.

Le Budget Primitif présente un suréquilibre en section de fonctionnement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	11 818 027.83	11 818 027.83
Fonctionnement	12 154 721.32	14 345 493.80

Et intègre le résultat anticipé du Compte Administratif 2019 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : **2 776 806.35 € (article R002)**
- Déficit d'investissement reporté : **- 4 720 765.56 € (article R001)**
- Affectation au compte 1068 (couverture des RAR et du déficit en partie) : **- 4 335 466.18 €**

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

Madame GREGOIRE, membre du bureau de l'association des parents d'élève de l'école de Montizalquier et de l'association du comité de jumelage, ne participe pas au vote

- D'adopter le Budget Primitif 2020.

4-6 Taux des impôts communaux 2020

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le vote des Impôts Communaux, comme indiqué ci-dessous :

Nature des taux	Base d'imposition prévisionnelle 2019	Taux proposés	Produits attendus
Taxe d'habitation	21 483 000	5.71	1 226 679
Taxe Foncière (<i>bâti</i>)	21 409 000	13.77	2 948 019
Taxe Foncière (<i>non bâti</i>)	28 200	49.34	13 914
Total	42 920 200		4 188 612

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

- D'adopter le taux des impôts communaux 2020.

4-7 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal le réajustement et la modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement prévus au Budget Primitif 2020 de la façon suivante :

- **2016-01 Réhabilitation de l'école Montizalquier**

AP : 1 382 922 €

CP 2016 : 12 921 €
CP 2017 : 1 212 750 €
CP 2018 : 101 251 €
CP 2019 : 14 014 €
CP 2020 : 41 986 €

- **2018-01 Réhabilitation de la Piscine**

AP : 4 750 000 €

CP 2017 : 18 720 €
CP 2018 : 225 369 €
CP 2019 : 1 732 562 €
CP 2020 : 1 600 000 €
CP 2021 : 1 173 349 €

- **2018-02 Construction d'un Dojo**

AP : 1 550 000 €

CP 2018 : 40 119 €
CP 2019 : 997 398 €
CP 2020 : 512 483 €

- **2019-01 Accessibilité**

AP : 854 712 €

CP 2019 : 232 712 €
CP 2020 : 100 000 €
CP 2021 : 522 000 €

- **2019-02 Multi-accueil Petite enfance**

AP : 770 000 €

CP 2019 : 18 834 €
CP 2020 : 551 166 €
CP 2021 : 200 000 €

- **2019-03 MJC**

AP : 400 000 €

CP 2020 : 350 000 €
CP 2021 : 50 000 €

- **2019-04 Piste d'athlétisme et terrain d'honneur**

AP : 790 000 €

CP 2020 : 540 000 €
CP 2021 : 250 000 €

- **2019-05 Aire couverte du Stade Georges Beyney**

AP : 350 000 €

CP 2019 : 325 931 €
CP 2020 : 24 069 €

- **2020-01 Rénovation du Gymnase C300 et de l'ancien Dojo**

AP : 500 000 €

CP 2020 : 100 000 €
CP 2021 : 400 000 €

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

- D'adopter le réajustement et la modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement tels que présentés ci-dessus.

4-8 Modification de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2020

Considérant l'ordonnance no 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19 et plus particulièrement son article 16 qui dispose :

Par dérogation aux articles L. 2333-8 et L. 2333-10 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'au paragraphe A de l'article L. 2333-9 du même code, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et la métropole de Lyon ayant choisi d'instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure avant le 1er juillet 2019 peuvent, par une délibération prise avant le 1er septembre 2020, adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de cette taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020. Le taux de cet abattement doit être identique pour tous les redevables d'une même commune, d'un même établissement public de coopération intercommunale ou de la métropole de Lyon.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un abattement de 25 % au titre de la TLPE 2020.

Monsieur le Maire

Merci Mme Guédes et bravo pour le soin que vous apportez au secteur économique de la ville de L'Union. Cette annulation de la TLPE est une bonne nouvelle pour les 69 entreprises qui la payent.

Je rappelle que la TLPE est le seul impôt économique payé par le secteur économique à la municipalité, le reste étant payé à la Métropole.

Je rappelle que cela se pratique à partir de 12m² d'enseigne. La TLPE est vertueuse. Le premier objectif est une baisse de la pollution visuelle et de faire en sorte qu'il n'y ait pas des panneaux partout dans la ville et que cette taxe pousse les commerçants qui ont des enseignes à ne pas occuper trop de mètres carrés. La suppression du loyer du restaurant la Bonne Auberge, représente un manque à gagner important pour notre commune.

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

Vous proposez une baisse de 25% de la TLPE, donc 25 000 € car la TLPE représente 100 000 € par an, plus 7000 € de perte de la Bonne auberge. On est à 32 000 € pourquoi parlez-vous de 90 000 € ?

Vu la période, cela nous a paru insuffisant pour plusieurs raisons. Quand nous étions aux affaires nous ne la faisons pas payer. On aurait souhaité une suppression complète de la TLPE. Cela appelle une réflexion de notre part pour les 69 entreprises concernées. Y a-t-il une commission thématique de relance économique, va-t-elle être mise en place rapidement ? Je pense à toutes les entreprises et autres commerces qui ne seront pas concernées par ces aides de la collectivité et voir comment on pourrait réfléchir à être un levier pour les entreprises.

Monique Guédès, Adjointe à la Vie économique et à l'emploi

Vous avez raison, nous parlons bien de 32 000 € et non de 90 000 €.

Monsieur le Maire

Mme Gennaro, vous êtes la bienvenue pour discuter avec nous de ce tissu économique, je rappelle que la compétence du développement économique est métropolitaine. Les municipalités peuvent être des acteurs, nous avons une politique ambitieuse de l'investissement.

Nous relancerons le tissu économique, ce qui permettra de surmonter cette terrible crise que nous vivons et que nous vivrons dans les mois à venir. L'une des façons, est que la puissance publique que nous sommes, joue son rôle et puisse mener des politiques d'investissement dans différents domaines comme la construction. Tous les investissements que nous allons mener pendant ce mandat participeront à l'effort économique global du pays.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

- De procéder à un abattement de 25 % au titre de la TLPE 2020.

4-9 Réduction du loyer du restaurant La Bonne Auberge

Considérant la situation de crise sanitaire,
Considérant les recommandations des pouvoirs publics,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer les gérants du restaurant La Bonne Auberge du règlement de trois mois de loyer dus à la ville de L'Union, propriétaire des locaux, soit un montant de 3 X 2 374 € soit 7 122 €.

Décision

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'exonérer les gérants du restaurant La Bonne Auberge du règlement de trois mois de loyer.

4.10 Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Effectivement, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- La création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe à temps complet suite à la réussite au concours d'un adjoint d'animation,

Une enveloppe de crédits est prévue à cette fin.

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

C'est un refus de vote pour notre groupe, n'étant pas associés dans les groupes de travail sur la gestion du personnel.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que dans les collectivités territoriales c'est l'équipe qui a gagné les élections qui s'occupe des ressources humaines. C'est une vieille tradition républicaine qui date à peu près de Napoléon. Il faudrait peut-être la changer. C'est une bonne remarque que l'opposition soit associée un peu plus si on peut innover y compris dans le champ de la démocratie nous le ferons.

David Rofé, adjoint aux finances, ressources humaines, administration générale et communication
La gestion du personnel est une compétence propre du maire, on ne peut pas la déléguer et elle est strictement dans les mains du maire.

Je vois mal comment on pourrait gérer le personnel en ouvrant sa gestion à l'opposition. Même en étant innovant et en étant démocrate je ne vois pas comment ou pourrait arriver à cette solution, mais là aussi si vous avez des propositions précises.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL ET M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT) refusent de prendre part au vote.

- La création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe à temps complet suite à la réussite au concours d'un adjoint d'animation,

4-11 Création de postes de saisonniers

Vu la loi n°82-313 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et que celui-ci doit mentionner, sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter ;

Considérant les besoins des services pour la période estivale 2020, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- De procéder à la modification du tableau des effectifs communaux pour la création de 15 postes de saisonniers,

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Décision

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

- De procéder à la modification du tableau des effectifs communaux pour la création de 15 postes de saisonniers,
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

5- Questions diverses

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

Les 2 mois de confinement ont eu des effets positifs sur le budget, et plus particulièrement en termes d'économies d'énergie et de fonctionnement. Vous avez abordé le sujet des dépenses liées à la crise du Covid. Je vous propose d'attendre le 10 juin quand seront attribuées les subventions de l'Etat en fonction des spécificités territoriales.

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

Durant cette période de confinement, quel a été le statut salarial des agents de la collectivité ?

David Rofé, adjoint aux finances, ressources humaines, administration générale et communication

Dès la prise de parole du Président de la République le 16 mars 2020, les agents ont été invités de façon générale à rentrer chez eux. Cependant une partie de ces agents ont participé au plan de continuité d'activité.

À compter du 17 mars plusieurs situations se sont présentées. Les agents ont donc été placés :

- *En Autorisation Spéciale d'Absence avec la garantie d'un maintien de salaire et des primes pour les agents dont les missions ne permettaient pas le télétravail,*
- *En télétravail avec le matériel informatique mis à disposition par la Collectivité,*
- *Mobilisés sur site afin de veiller à la continuité du service public.*

Certains agents ont cumulé ces deux ou trois positions en fonction des missions dévolues et de leur situation personnelle. 12 ont continué en 100% présentiel, 82 ont combiné ASA et présentiel, 12 ont combiné télétravail et présentiel.

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

Pourrions-nous avoir un 1er bilan sur la reprise de l'école et des accueils de loisirs ? L'adjoint Joël Feuillerat nous a déjà répondu.

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

La crise sanitaire que nous avons vécu ne doit pas pénaliser les enfants quant à leur accès aux loisirs et aux vacances. Avez-vous à ce jour identifié des enfants qui seraient en rupture sociale ? Quelle est votre politique pour permettre à ces enfants de partir en vacances ?

Isabelle Godéas, adjointe à l'action sociale

Les enfants qui étaient inscrits dans le dispositif du contrat local d'accompagnement scolaire ont conservé un contact téléphonique avec leurs animateurs pendant la période de confinement.

Sans attendre la crise sanitaire et le Covid 19, un séjour enfant des classes élémentaires, dans le cadre du centre de loisirs, avait été projeté pour le mois de juillet en partenariat avec la commune de St Jean.

Ces séjours, initiés depuis 2019, ont pour but de permettre à des enfants qui n'ont pas forcément la possibilité de partir en vacances d'être aidés grâce au CCAS qui module le prix du séjour en fonction des ressources de la famille.

Les évolutions des recommandations qui s'imposent en matière de sécurité sanitaire ont amené à annuler ce séjour. Et cela a été la même chose pour le séjour prévu pendant les vacances de printemps.

A ce jour, nous avons un dispositif en direction des familles pour des vacances solidaires.

Nous avons établi lors du conseil d'administration du CCAS du 11 septembre 2018 un partenariat avec l'ANCV (association nationale des chèques vacances), partenaire de nos séjours seniors, pour rendre accessibles des séjours aux familles. Ce dispositif vise à permettre l'accès aux vacances pour tous en favorisant l'accès aux personnes en difficultés sociale et économique. Ils sont capables de partir de façon autonome mais en ayant besoin d'être accompagnés dans l'organisation et la construction du séjour. Ce programme propose des offres de séjours variés à des prix solidaires offrant une réduction de 50 à 70% du tarif public. La SNCF est également partenaire du dispositif afin de proposer des trajets à prix unique sur tout le territoire. Les agents de la MASE (Maison de l'Action Sociale et de l'Emploi) les accompagnent à chaque étape de l'organisation de ces séjours.

Des projets sont à l'étude pour l'automne en direction des familles mais également des seniors dont le séjour a dû être annulé, projets sur lesquels nous communiquerons dès que nous aurons la certitude que nous pouvons les mettre en œuvre.

Bien évidemment, le Pass enfant est reconduit cette année pour faciliter l'accès au sport, à la culture et aux loisirs afin que l'aspect financier ne soit pas un frein pour la pratique des activités.

Marie-Louise Gruel, groupe Ensemble pour L'Union

Une question par rapport au départ des enfants, les réseaux d'éducation populaire se posent beaucoup de questions. Jeunesse et sport va organiser des séjours avec des normes, cela peut se faire. Des enfants ont été pénalisés par le confinement.

Isabelle Godéas, adjointe à l'action sociale

Effectivement et au niveau des organismes de loisirs il y a eu des annulations car ils ont des difficultés à le mettre en place avec la réduction du nombre d'enfants, le maintien du nombre d'animateur, les gestes barrières à adopter au quotidien, le temps nuit et le temps jeux. Nous sommes confrontés aux séjours annulés. Les informations changent et varient tous les jours. Nous faisons en sorte de nous adapter en fonction de ces informations-là. On réfléchit à des sorties possibles et comment les organiser.

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

A quel moment avez-vous prévu de lancer l'appel d'offres public pour l'installation des bornes anti-moustiques dans notre commune ?

Yvan Navarro, 1er adjoint au développement durable, urbanisme, habitat, voirie, espace verts et gestion des salles municipales hors événements culturels municipaux

Nous n'allons pas lancer d'appel d'offres public pour l'installation des bornes anti-moustiques. Le Code de la commande publique prévoit que lorsqu'une prestation ne peut être confiée qu'à un seul opérateur, ce qui est le cas pour ces bornes anti-moustiques, on peut passer par un marché sans publicité ni mise en concurrence. C'est ce qui s'est passé pour les villes qui ont contracté avec ce prestataire, la ville d'Hyères et la commune de Château-Aurnoux-Saint-Auban par exemple.

Il s'agit d'une start-up innovante et d'un test expérimental. C'est la seule société avec cette technologie brevetée qui est capable de proposer des bornes anti moustiques qui sont adaptées aux collectivités territoriales et peuvent être laissées sur la voie publique.

D'autres entreprises proposent des bornes mais qui ne peuvent être scellées sur la voie publique. Etant la seule entreprise à fournir cette prestation il n'y aura pas d'appels d'offre public pour l'installation de ces bornes.

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

A quel moment est-il prévu que les bornes anti moustiques soient installées ?

Yvan Navarro, 1er adjoint au développement durable, urbanisme, habitat, voirie, espace verts et gestion des salles municipales hors évènements culturels municipaux

Nous sommes en contact avec l'entreprise qui propose ces bornes. Nous avons eu une réunion fin mai pour le lancement de la procédure d'implantation et l'étude par des biologistes des lieux optimaux dans la commune. Cette étude est en cours et nous sommes en attente du retour, nous espérons pouvoir implanter ces bornes pour cette expérimentation fin juin ou au mois de juillet

adjoint aux sports, bâtiments publics et équipements publics sportifs

Quand nous avons rencontré les responsables de la société Qista le principal moyen de lutter contre les moustiques reste une action de tout un chacun, de retirer tous les points d'eau qui favorisent la ponte. L'action principale devra rester celle-là malgré tout.

Monsieur le Maire

Je salue l'action de Christine Perroux, conseillère municipale, qui active le groupe de travail autour de la question des moustiques avec beaucoup d'enthousiasme.

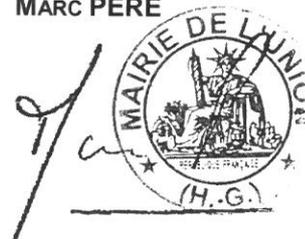
☞ *La séance est levée à 20 heures et 35 minutes.*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

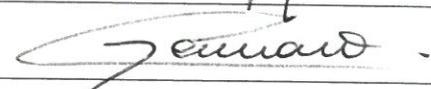
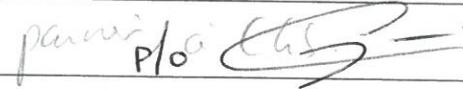
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

LE MAIRE,
MARC PÉRÉ



Noms	Signatures
Karen Grégoire	
Laurent Roux	
Sylvie Pierot	
Yvan Navarro	
Brigitte Bec	
Laurent Ortic	planoir UN
Christine Celerier	YWear
Joël Feuillerat	
Isabelle Godéas	
Philippe Baumlin	
Monique Guédès	
David Rofé	
Nathalie Simon-Labric	
Yannick Puget	
Valérie Quoniam-Dourel	
Frédéric Bamière	planoir FC.
Florence Toulze	planoir VG
Frédéric Combe	
Roxane Jarrige	
Julien Cadieu	planoir UN
Daniel Cabero	
Jean Marc Domeneghetty	

Christine Perroux	
Denis Molet	
Carole Ferre	
Philippe Merley	
Géraldine Serret-Perez	
Philippe Garde	
Christine Gennaro Saint	
Jean Philippe Cancel	
Marie Louise Gruel	
Benoît Espiau	